

ASIE
MÉSOPOTAMIE
BABYLONE

05-POUVOIR
JUSTICE

LG AKKADIEN

05-POUVOIR
JUSTICE
LOI

02-ESPACE
MATIÈRE
PIERRE

Le code de Hammurabi

Un monolithe noir, en basalte, symbole d'une fantastique odyssée du temps car il a porté jusqu'à nous, à travers plus de trente-sept siècles, l'un des plus anciens systèmes de justice dont nous ayons connaissance, codifié et gravé pour l'éternité par le grand roi de la Mésopotamie antique, Hammurabi : telle se présente la stèle de 2,25 mètres de haut, exposée au Louvre, où l'on peut voir, inscrite au burin dans la pierre, en caractères cunéiformes et en langue akkadienne, la quasi-totalité d'un texte juridique, dont le premier traducteur (J.V. Scheil) a dégagé 282 articles. Cette longue inscription comporte un prologue et un épilogue, tous deux à la gloire de Hammurabi qui régna sur Babylone de 1792 à 1750 environ avant notre ère. Son sommet s'orne d'un bas-relief au sens limpide : assis sur un trône, Shamash, dieu-soleil garant de la justice et de l'équité, remet au roi qui se tient debout devant lui les insignes de la royauté. Au roi le pouvoir. Au roi de dire la loi. Pour unir, pacifier, administrer son royaume. Pour l'ordre et pour le bien de ses sujets. Pour que justice prime sur la loi du plus fort. De très nombreux aspects de la vie babylonienne sont réglementés dans le corpus des lois de Hammurabi : famille, mariage, adultère, propriété, commerce, activités économiques, etc. (...)

Auteur : Joël Coutausse